

# Cabinet-conseil JG Duchaine

## Management et ressources humaines

### DOCTRINE

#### THÈME : LOIS DU TRAVAIL

##### 2e envoi - MARS 2003

Le ministre Rochon a rendu public, le 6 février dernier, le rapport soumis par les trois experts chargés de se pencher sur les besoins de protections sociales des personnes vivant une situation de travail non traditionnelle.

Ces trois experts étaient:

- M. Jean Bernier, professeur au Département des relations industrielles de l'Université Laval.
- Mme Guylaine Vallée professeur à l'École de relations industrielles de l'Université de Montréal
- Me Carol Jobin, professeur au Département des sciences juridiques de l'Université du Québec à Montréal.

Ils ont produit un volumineux rapport de plus de 800 pages. Heureusement, une synthèse de 47 pages (?) est disponibles sur le site du gouvernement du Québec, à l'adresse suivante:

[http://www.travail.gouv.qc.ca/quoi\\_de\\_neuf/actualite/Bernier2003/RapBernierSynthese.pdf](http://www.travail.gouv.qc.ca/quoi_de_neuf/actualite/Bernier2003/RapBernierSynthese.pdf)

Ce rapport propose plus de 50 recommandations que les auteurs ont regroupées en quatre chapitres:

1. UNE PLUS GRANDE ACCESSIBILITE AUX LOIS DU TRAVAIL
2. L'ELIMINATION DES DISPARITES DE TRAITEMENT BASEES SUR LES STATUTS D'EMPLOI
3. LA PROTECTION SOCIALE DES SALARIÉS D'AGENCE
4. LA PROTECTION SOCIALE DES TRAVAILLEURS AUTONOMES

Il faut noter que plusieurs de ces recommandations, de l'aveu même des auteurs du rapport, sont réglées par la loi 143 sur les normes du travail adoptées avant les Fêtes.

Cependant, je crois que ces recommandations méritent que vous y accordiez quelques minutes pour en prendre connaissance, car, si elles se concrétisent, plusieurs d'entre elles auront un effet majeur sur les modèles d'organisation des rapports de travail dans nos entreprises. Selon moi, certaines de ces recommandations sont sensées alors que d'autres ont des impacts très importants, surtout dans les entreprises qui oeuvrent dans des domaines à forte concurrence.

Des consultations ont lieu entre le ministère du Travail et des représentants d'organisations patronales, syndicales et communautaires à la suite du dépôt de ce rapport et je vous conseille de faire connaître vos préoccupations par le biais des organisations qui assurent les représentations de votre entreprise auprès des instances gouvernementales.

Nul doute que cette question reviendra dans la campagne électorale qui s'annonce. J'ai bien hâte de voir de quelle façon, elle sera traitée ou récupérée par les partis politiques en présence.

Voici le lien pour accéder au site du Ministère du Travail: <http://www.travail.gouv.qc.ca/>